

**PROCES-VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du JEUDI 24 AVRIL 2014 à 19 heures**

Date de Convocation : 17 avril 2014  
Date d'Affichage : 17 avril 2014

Nombre de Membres en exercice : 15  
Nombre de présents : 12  
Nombre de votants : 15

L'an deux mil quatorze, le jeudi vingt-quatre avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, en Mairie de BARISIS-AUX-BOIS, sous la présidence de Monsieur François BOBO, Maire.

Etaient présents : M. François BOBO, M. Guy PERNAUT, M. Wilfrid PERDU, Mme Françoise ARMANI, M. Christophe GOSSEAU, Mme Valérie BRAILLON, M. Avelino GOMES, M. Michel CARRARA, Mme Isabelle HOUSSET, M. Aurélien LESIEUR, M. Arnaud MUSIAL, M. Jean-Michel MYSKO.

Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

Mme Samantha BERTRAND	représentée par	M. Guy PERNAUT
M. Florian COUCHET	représenté par	Mme Isabelle HOUSSET
Mme Françoise BRUNI	représentée par	Mme Françoise ARMANI

Il est procédé à l'élection d'une secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Mme Françoise ARMANI, à l'unanimité, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

**ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 04 avril 2014.
2. Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2013.
3. Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2013.
4. Affectation du Résultat.
5. Vote des Taux des Taxes Locales Directes.
6. Travaux d'Investissement.
7. Vote des Subventions.
8. Vote du Budget Primitif de l'exercice 2014.
9. Composition des Commissions de la CCVA.
10. Désignation des Membres du CCAS.
11. Ouverture d'un poste à plein temps.
12. Subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité (FDS).
13. Demande de Subvention Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).
14. Questions Diverses.

**1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2014.**

Monsieur le Maire sollicite les remarques éventuelles sur le procès-verbal du Conseil Municipal du 04 avril 2014. Aucune autre remarque et/ou observation n'ayant été faite, il est procédé à l'approbation du procès-verbal.

**APPROUVÉ à L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS**

**2) APPROBATION du COMPTE ADMINISTRATIF de l'EXERCICE 2013.**

Monsieur Michel CARRARA, doyen d'âge, procède à la présentation du compte administratif de l'exercice 2013, lequel peut se résumer ainsi :

Excédent de fonctionnement :	170 472.04 €
Excédent d'investissement :	72 750.52 €

Monsieur le Maire ne participant pas au vote, celui-ci sort de la salle de réunion.

**APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.**

**3) APPROBATION du COMPTE de GESTION de l'EXERCICE 2013.**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013, le compte de gestion dressé par Madame GRANDJEAN, Percepteur, Receveur Municipal, n'appelle ni observation ni réserve.

**APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.**

**4) AFFECTATION du RESULTAT.**

Après avoir entendu le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2013, l'affectation du résultat se résume ainsi :

Excédent de fonctionnement (ligne 002) : 170 472.04 €

Excédent d'investissement (ligne 001) : 72 750.52 €

**APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.**

**5) VOTE des TAXES LOCALES DIRECTES.**

Monsieur le Maire propose de maintenir comme les années précédentes, les taux inchangés.

Taxe d'habitation : 9.54

Taxe Foncière (bâti) : 8.24

Taxe foncière (non bâti) : 22.96

**APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.**

**6) TRAVAUX d'INVESTISSEMENT.**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les travaux d'investissement prévus en 2014.

		Enfouissement	Extension Eclairage Public	Broy. - Brosse- Désher Thermi	Fosse Septique Ecole	Branchement	Défibrillateurs	Restes à Réaliser 2013	TOTAL
<b>N° OPERATION</b>		<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>		
<b>Articles</b>	<b>DEPENSES (TTC)</b>								
2031	Etudes							7000.00€	
20418	Autres organismes publics		5 900.00€					125.19€	5 774.81€
21312	Construction Bât Scol.				700.00€				700.00€
2151	Voirie	55 000.00€						43 469.41€	11 530.59€
21538	Réseaux					1 400.00€			1 400.00€
21578	Matériel et Outillage de Voirie			11 000.00€				70.91€	10 929.09€
2188	Autres Immo Corpo						3 000.00€	389.64	2 610.36€
2315	Installation Matériel Technique							15 938.65€	
	<b>TOTAL</b>	55 000€	5 900.00€	11 000.00€	700.00€	1 400.00€	3 000.00€	66 993.80€	<b>32 944.85€</b>

**APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.**

## **7) VOTE des SUBVENTIONS.**

Monsieur le Maire détaille les subventions allouées aux différentes associations de la commune ou autres Associations qui en font la demande et qui se résume comme suit :

CCAS :	10 000 €
Comité des Fêtes :	11 549 €
Coopérative scolaire :	1 650 €
OCCE Collège de Saint Gobain :	150 €
UNSS Collège de Saint Gobain :	76 €
Sports et Loisirs :	700 €
UNC Section de Barisis :	95 €
Pétanque de BARISIS :	320 €
UFOLEP	200 €
Association Handicapés	100 €
Autres Subventions Ponctuelles	1 750 €

**APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.**

## **8) VOTE du BUDGET PRIMITIF 2014.**

Monsieur le Maire procède ensuite à la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2014 :

### **Dépenses de Fonctionnement :**

Chapitre 011 :	120 229.91 à l'unanimité
Chapitre 012 :	219 902.00 à l'unanimité
Chapitre 65 :	85 241.00 à l'unanimité
Chapitre 66 :	17 000.00 à l'unanimité
Chapitre 67 :	1 000.00 à l'unanimité
Chapitre 023 :	107 788.13 à l'unanimité
Chapitre 042 :	3 500.00 à l'unanimité

### **Dépenses d'Investissement :**

Chapitre 16 :	82 600.00 à l'unanimité
Chapitre 20 :	12 900.00 à l'unanimité
Chapitre 21 :	71 100.00 à l'unanimité
Chapitre 23 :	15 938.65 à l'unanimité
Chapitre 040 :	8 000.00 à l'unanimité

### **Recettes de Fonctionnement :**

Chapitre 70 :	33 700.00 à l'unanimité
Chapitre 73 :	174 531.00 à l'unanimité
Chapitre 74 :	122 458.00 à l'unanimité
Chapitre 75 :	25 000.00 à l'unanimité
Chapitre 77 :	500.00 à l'unanimité
Chapitre 013 :	20 000.00 à l'unanimité
Chapitre 042 :	8 000.00 à l'unanimité
Chapitre 002 :	170 472.04 à l'unanimité

### **Recettes d'Investissement :**

Chapitre 10 :	6 500.00 à l'unanimité
Chapitre 001 :	72 750.52 à l'unanimité
Chapitre 021 :	107 788.13 à l'unanimité
Chapitre 040 :	3 500.00 à l'unanimité

**Le BUDGET PRIMITIF est APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.**

## **9) COMPOSITION des COMMISSIONS de la CCVA.**

Suite aux élections communautaires, les commissions de la CCVA ont été mises en place.

Monsieur le Maire donne lecture des différentes commissions et invite les Conseillers Municipaux à s'y inscrire.

Après avoir entendu les propositions, le Conseil Municipal retient la liste suivante :

### **Commission Finances :**

M. Wilfrid PERDU (titulaire) Mme Samantha BERTRAND (suppléant)

### **Commission OM-Environnement- SPANC :**

M. Guy PERNAUT (titulaire) M. Jean-Michel MYSKO (suppléant)  
M. Michel CARRARA (titulaire) M. Aurélien LESIEUR (suppléant)

Commission Affaires Scolaires :

Mme Isabelle HOUSSET (titulaire) M. Wilfrid PERDU (suppléant)  
M. Christophe GOSSEAU (titulaire) M. Florian COUCHET (suppléant)

Commission Service à la Population-Habitat :

M. Arnaud MUSIAL (titulaire) M. Avelino GOMES (suppléant)  
M. Jean-Michel MYSKO (titulaire) M. Wilfrid PERDU (suppléant)

Commission Enfance-Jeunesse :

M. Christophe GOSSEAU (titulaire) M. Isabelle HOUSSET (suppléante)  
M. Florian COUCHET (titulaire)

Commission Développement Economique-Tourisme :

M. Christophe GOSSEAU (titulaire) Mme Valérie BRAILLON (suppléante)

Commission Services aux Communes :

M. Wilfrid PERDU (titulaire) M. Aurélien LESIEUR (suppléant)  
M. Arnaud MUSIAL (titulaire)

**BONNE NOTE EST PRISE.**

**10) DESIGNATION des MEMBRES du CCAS.**

Monsieur le Maire indique qu'il convient de désigner les membres du CCAS de la commune de BARISIS.

Il rappelle également, que le CCAS est composé du Maire, qui en est le Président de droit, et en nombre égal (huit au maximum) :

- De membres du Conseil Municipal
- De membres , habitants de Barisis et nommés par le Maire.

Le CCAS de la commune de Barisis est donc composé de la manière suivante :

- Le Président : M. François BOBO, Maire
- Conseillers Municipaux :  
M. Guy PERNAUT, M. Wilfrid PERDU, Mme Françoise ARMANI (représentante UDAF), Mme Françoise BRUNI.
- Habitants de la commune qui ont accepté de faire partie du CCAS :  
Mme Suzanne ROYOLE-DEGIEUX, Mme Francine DUFOUR, Mme Lydie RAMOS, Mme Marie-Thérèse GOMES.

**BONNE NOTE EST PRISE.**

**11) OUVERTURE d'UN POSTE à PLEIN TEMPS.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Cécile CURTO, actuellement à 20 heures hebdomadaires, doit faire face à une charge de travail importante.

Il rappelle que Mme Muriel LEPAGE est en arrêt de travail depuis novembre 2012 et que son état de santé n'est pas stabilisé.

Mme Viviane DANDOY vient en soutient 3 matinées par semaine jusqu'au 30 avril 2014.

Mme Cécile CURTO occupe depuis novembre 2012 :

- La charge de l'Agence Postale Communale sur 6 matinées par semaine
- La charge du secrétariat de Mairie avec recours aux heures complémentaires.

Elle occupe également, le poste de secrétaire de Mairie à Saint-Paul-aux-Bois pour une durée hebdomadaire de 13 heures.

Il conviendrait donc, d'ouvrir un poste à plein temps à Mme Cécile CURTO, à son grade actuel d'Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe, pour le secrétariat et l'APC, dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui.

En ce qui concerne Mme Muriel LEPAGE, lors de son retour, sa charge de travail et ses horaires seront identiques à ceux de Mme Cécile CURTO à savoir, pour le secrétariat et l'APC, toute la journée du lundi au vendredi et le samedi matin.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Dans l'attente de l'avis du Comité Technique Paritaire,

Considérant que figure au tableau des emplois de la Commune, un emploi d'Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> Classe à temps non complet d'une durée de 20 heures hebdomadaires,

Considérant que la durée s'avère insuffisante compte-tenu des tâches confiées à l'agent qui occupe ce poste.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet.

Le Conseil Municipal,

Après discussion, et après en avoir délibéré

**DECIDE** de fixer à trente-cinq heures (35 heures) la durée hebdomadaire de service rattachée à l'emploi de l'Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014, après avis du Comité Technique Paritaire.

### **APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.**

## **12) SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DÉPARTEMENTAL DE SOLIDARITÉ.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission Permanente du Conseil Général, lors de sa réunion du 17 mars 2014, a retenu la demande de subvention au titre du FDS 2014 pour les travaux de voirie. Il convient donc, de délibérer afin de solliciter la subvention.

Après avoir pris connaissance des décisions prises par le Conseil Général relatives à la répartition des subventions en provenance de Fonds Départemental de Solidarité,

Le Conseil Municipal :

◆ Sollicite une subvention au titre du FDS de l'année 2014 pour les travaux suivants :

Année-Opération	Commune	Libellé de la Voie	Linéaire	Montant Global TTC	Montant Subventionnable HT retenu	Taux	Montant de la Subvention	Type Travaux
14-3035	Barisis	VC Place de la Mairie	200.00	248 745.10	60 000.00	45%	27 000.00	V
Programme	Total		200.00	248 745.10	60 000.00		27 000.00	

◆ s'engage :

→ à affecter à ces travaux sur le budget communal.

→ à réaliser les travaux dans un délai de trois ans, à partir de la date de notification.

### **APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.**

## **13) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR.**

Monsieur le Maire informe que certains travaux votés au Budget Primitif 2014, peuvent être subventionnables au titre de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux, à savoir :

- Achat de Défibrillateurs
- Achat de Matériel d'entretien des Espaces Verts.

Les demandes de subvention doivent faire l'objet d'une délibération.

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

**Décide** à l'unanimité, de solliciter l'Etat pour l'achat de défibrillateurs, une subvention au titre de la DETR de 55% du montant HT des travaux.

**Dit** que le plan de financement est le suivant :

Montant TTC	3 285.60€
Montant HT	2 738.00€
DETR	1 505.90€ soit 55% du montant HT
Autofinancement	1 232.10€.

Dit que le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

**APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.**

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

**Décide** à l'unanimité, de solliciter l'Etat pour l'achat de matériel d'entretien des espaces verts, une subvention au titre de la DETR de 55% du montant HT des travaux.

**Dit** que le plan de financement est le suivant :

Montant TTC	10 136.46€
Montant HT	8 475.30€
DETR	4 661.41€ soit 55% du montant HT
Autofinancement	3 813.89€.

Dit que le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

**APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.**

**14) QUESTIONS DIVERSES.**

- Mme Françoise ARMANI informe le Conseil Municipal, qu'à la suite de la réunion avec l'USEDA dont elle a pris part, le 22 avril dernier, la commune peut demander à faire une simulation de temps de l'éclairage public.

- Mme Françoise ARMANI demande de mettre en demeure les diverses entreprises qui exécutent des travaux de branchement sur la voirie (EDF, Véolia,...), dans le respect du cahier des charges lors des interventions, à savoir qu'elles remblaient la chaussée de grave ciment, le temps de procéder à la réfection définitive.

- M. Arnaud MUSIAL demande que la Commission des Travaux se réunisse prochainement en vue de la réfection du trottoir rue Eugène Boucher.

- M. Arnaud MUSIAL demande au Conseil Municipal de bien vouloir trouver des solutions quant au stationnement des parents d'élèves rue du Marais, au moment des sorties de classes.

**BONNE NOTE EST PRISE.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Ont signé les membres présents,

François BOBO,

Guy PERNAUT,

Wilfrid PERDU,

Françoise ARMANI,

Isabelle

6HOUSSET,

Arnaud MUSIAL,

Christophe GOSSEAU,

Avelino GOMES,

Michel CARRARA,

Valérie BRAILLON,

Samantha BERTRAND,  
Représentée par G. PERNAUT

Florian COUCHET,  
représenté par I. HOUSSET

Aurélien LESIEUR,

Jean-Michel MYSKO,

Françoise BRUNI,  
Représentée par F. ARMANI